

## CONTRAT ÉQUIPE DE LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE VOL LIBRE SAISON 2019

Le présent contrat s'adresse aux sportifs membres de l'équipe de ligue **Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre** inscrits sur les listes ministérielles 2019.

**Il est conclu entre** : La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre ci-après dénommée « **LAURAVL** », 135 rue du Mâconnais 73000 Chambéry-le-haut représentée par Cyprien Champ, élu et responsable du fonctionnement de l'équipe

d'une part,

&

M ou Mme :

---

### INTRODUCTION

Ce document décrit l'ensemble du fonctionnement de l'équipe de ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre (AURAVL)

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA STRUCTURE

Accession au haut niveau ou excellence sportive

### COORDINATION

Jean-Claude Bourdel conseiller technique de la FFVL rattaché à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de vol libre.

### ENCADREMENT DE LA STRUCTURE

L'équipe de ligue est gérée par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de vol libre et est placée sous la responsabilité du président de la ligue, d'un élu du comité directeur et du conseiller technique fédéral coordinateur en charge de la structure et de plusieurs encadrants spécialisés, prestataires de la structure sous statut de travailleur indépendant, assurant l'encadrement des entraînements lors des regroupements et du suivi des compétitions apparaissant au calendrier de l'équipe. Un entraîneur, a minima, sera présent lors des entraînements ou du suivi en compétition. L'entraîneur possèdera, a minima, l'une des qualifications suivantes : qualification d'entraîneur de la FFVL (niveau I ou II), brevet d'État de vol libre option parapente (BEES 1 ou BEES 2 ou DEJEPS). À ce niveau de pratique les pilotes sont complètement autonomes et gèrent leur propre sécurité en vol.

### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LIGUE

8 à 16 sportifs. Pilote majeur classé dans les 350 du classement permanent (FPRS).

### CRITÈRES DE SÉLECTION 2019

- Être dans la tranche d'âge de 18 à 26 ans
- Être classé au minimum en compétition 350<sup>ème</sup> du classement permanent
- Le comité de sélection régional valide l'intégration d'un sportif sur son dossier
- Le recrutement est régional

L'équipe de ligue AURA s'adresse à de jeunes sportifs de moins de 26 ans titulaires du brevet de pilote confirmé, pratiquant la compétition et désirant entreprendre une carrière sportive pour accéder au plus haut niveau. Lors du recrutement, le sportif s'engage à suivre l'ensemble des entraînements proposés par la ligue et il définit, avec ses entraîneurs, son planning individuel tant sur sa participation aux compétitions que sur ses objectifs de résultats et de comportements. Le recrutement s'appuie sur un réseau d'entraîneurs de club et de « pilotes référents » dans les clubs de la fédération qui signalent aux entraîneurs de la ligue les jeunes susceptibles d'intégrer le dispositif. Ces référents sont des entraîneurs ou des compétiteurs d'un circuit national choisis pour leur expérience et leur intégrité dans le domaine de la compétition.

## CONDITIONS PRÉALABLES

Au moment de la signature du présent contrat, **le sportif doit être licencié dans un club en Auvergne-Rhône-Alpes affilié à la fédération française de vol libre**. La ligue et le sportif sont soumis au respect du règlement disciplinaire et du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage prévu par la loi et la réglementation fédérale. La convention implique personnellement le sportif et par conséquent ne peut être transmise à un tiers.

## PLANNING D'ENTRAÎNEMENT

L'équipe de ligue fonctionne toute l'année, elle bénéficie d'un planning composé :

- ✓ d'entraînements collectifs,
- ✓ de stages
- ✓ d'un encadrement sur les compétitions

## ENTRAÎNEMENTS EN WEEK-END

Tous les week-ends prévus au planning, pendant la période comprise entre le mois de février et la fin du mois de novembre 2019. Dans le cadre de ces entraînements, les frais de déplacement et de nourriture restent à la charge des sportifs, dans le cas où un hébergement serait imposé par l'encadrement, celui-ci serait pris en charge par la ligue.

## STAGE DE PILOTAGE EN MILIEU SÉCURISÉ

Ce stage effectué soit par un regroupement collectif soit par une démarche individuelle validée par les entraîneurs. Les frais de déplacement et de nourriture restent à la charge des sportifs. Dans le cadre d'un regroupement collectif l'hébergement serait pris en charge par la ligue, si imposé par l'encadrement. La participation à ce type de stage dépend des besoins de chacun tant sur le plan technique que mental.

## ENCADREMENT PENDANT LES COMPÉTITIONS

Les sportifs sont accompagnés et encadrés sur les compétitions apparaissant sur le calendrier du collectif fourni en début de saison. Les frais de déplacement et de nourriture restent à la charge des sportifs, dans le cas où un hébergement serait imposé par l'encadrement, celui-ci serait pris en charge par la ligue.

## AVANT LA SAISON

Au cours d'un entretien avec les entraîneurs, chaque pilote élabore et construit sa saison avec des objectifs de progression tant sur le plan de la pratique que de la théorie. Avant l'entretien chaque pilote remplit le planning type qui lui est communiqué en début de saison. Il communique aux entraîneurs son planning avec sa programmation, les stages, les entraînements et les compétitions auxquels **il s'engage à participer**.

## PENDANT LA SAISON

Le sportif consigne l'ensemble de ses vols et gère ses résultats selon les modalités suivantes :

- ✓ Il renseigne son carnet de vol électronique sur le site de la FFVL
- ✓ Il rédige un bilan de ses compétitions les plus importantes, qu'il transmet à l'entraîneur
- ✓ Il renseigne le calendrier de sa programmation de compétition sur le calendrier Google de l'équipe de ligue et est actif dans sa mise à jour

L'objectif du pilote est de porter un regard précis sur ses performances, ses succès comme ses échecs pour être capable d'en analyser les causes. Il doit dans tous les cas se donner les moyens d'évaluer son volume horaire de vol sur l'ensemble de la saison. Les entraîneurs sont à sa disposition pour l'aider à faire le point sur sa saison, la conduite de son calendrier ou de sa progression. Il est possible en cours de saison de revoir les objectifs ou les plannings en fonction d'événements non prévus.

## APRÈS LA SAISON

Un bilan de la saison sera effectué avec les entraîneurs lors du stage de fin d'année programmé pendant les vacances de la Toussaint. Ce stage est **obligatoire** et toute absence justifiée.

## L'EQUIPE DE LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2019

Nom	Prénom	Statut	Nom	Prénom	Statut
AVENNE	Samuel	Espoir	LHULLIER	Alexandre	PPF non listé
DELARIS	Prune	Espoir	NURY	Valentin	Espoir
HAAS	Ivan	Espoir	TALLIA	Andy	Espoir
HUGUES-DIT-CILES	Julien	PPF non listé	TERRIER	Mattéo	Espoir
LEEMANS	Laureen	PPF non listé	VERNEREY	Martin	Espoir
LEMAIRE	Tiphaine	PPF non listé	VOISIN	William	Espoir

### ENGAGEMENTS DE LA LIGUE

La ligue apporte au sportif une préparation aux événements références et un soutien logistique. La ligue s'engage à formaliser pour chaque sportif, sa situation, son projet de formation scolaire, universitaire ou son organisation professionnelle et la stratégie mise en place pour lui permettre d'atteindre ses objectifs sportifs. La ligue et son encadrement se doivent de tout mettre en œuvre pour aider le sportif à trouver son harmonie personnelle et sa réalisation en tant qu'individu.

### AIDES FINANCIÈRES 2019

Lorsque le pilote y aura été convoqué par l'entraîneur, la LAURAVL prend en charge en partie ou totalement les frais occasionnés par :

- ✓ Les entraînements collectifs
- ✓ Les manifestations officielles
- ✓ Les compétitions pour lesquelles les pilotes sont sélectionnés
- ✓ Les stages de formation.

### LES AIDES PERSONNALISÉES 2019

- ✓ Une aide de **250,00 €** est accordée pour la saison 2019 à tous les pilotes membres de l'équipe ligue AURA 2019. Prise en charge des **(32,75 €)** entre le Pack Essentiel et le Pack Tranquillité (individuel accident rapatriement).
- ✓ Prise en charge de **90,00 €** pour les pilotes ayant un déplacement prévu hors union européenne.
- ✓ Aide stage en milieu sécurisé **150,00 €**

L'équité entre les sportifs féminins et masculins est totale.

### LES ENGAGEMENTS DU SPORTIF

- ✓ Il s'engage à lire, accepter, respecter et signer le contrat avec la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre.
- ✓ Il représentera la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre et la FFVL dans toutes les compétitions dans lesquelles il aura été engagé ou lorsqu'il volera dans une autre compétition internationale (ex : PWC) ou du circuit coupe de France Élite /Sport de sa propre initiative.
- ✓ Il s'engage à participer aux entraînements prévus (stages ou week-ends) à son planning.
- ✓ Le sportif s'engage à informer la Ligue de tout changement de situation pouvant impacter la programmation et/ou l'organisation mises en place.
- ✓ Il représentera la LAURAVL et ses partenaires (État, région, privés...) dans toutes les compétitions dans lesquelles il aura été engagé sous le couvert du programme d'excellence du PPF ou lorsqu'il volera dans une compétition internationale ou du circuit coupe de France Élite /Sport de sa propre initiative. À ce titre il portera obligatoirement au cours de ces compétitions les logos et/ou tenues de L'équipe de ligue AURA et/ou de ses partenaires.
- ✓ Il fera honneur à son appartenance au PPF par son comportement sportif et civil, notamment en étant solidaire de la politique sportive de la fédération
- ✓ Il respectera l'éthique de la discipline, les règlements fédéraux en vigueur en compétition et les consignes des organisateurs.

- ✓ Il s'engage à faire preuve d'esprit d'équipe, collaborer, effectuer le travail demandé dans le cadre de la préparation, du suivi et de l'entraînement du groupe.

La LAURAVL se réserve la possibilité d'utiliser la moitié de la voile de chaque pilote comme espace publicitaire pour un sponsor collectif (moitié de l'intrados et de l'extrados et un stabilo). - La LAURAVL se réserve la possibilité d'utiliser le casque, le harnais, la tenue de vol ou la tenue « podium » du pilote pour faire apparaître ses partenaires ou son nom. Dans ces cas, le pilote doit respecter les engagements pris par la LAURAVL vis-à-vis de ses partenaires.

## LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DU PILOTE

- ✓ Prendre sa licence dans un club Auvergne-Rhône-Alpes affilié à la FFVL
- ✓ S'acquitter de sa cotisation club
- ✓ S'acquitter de sa cotisation fédérale
- ✓ Avoir sa carte compétiteur
- ✓ Avoir sa licence sportive F.A.I (demande auprès de la FFVL)
- ✓ Avoir à minima le Pack Tranquillité accident rapatriement

## SUIVI DES SPORTIFS

### Le double projet

Suivi socio-professionnel assuré par le coordinateur de la structure tout au long de l'année auprès des employeurs, établissements scolaires ou universitaires auxquels sont rattachés les athlètes, en conformité avec les droits, textes et règlements en vigueur, en lien avec le coordonnateur FFVL du suivi socioprofessionnel et le DTN.

### Le suivi médical

Suivi assuré auprès des athlètes par le conseiller technique coordinateur tout au long de l'année, en conformité avec les textes et règlements en vigueur, en lien avec la commission médicale FFVL.

### Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques

Suivi médical et/ou psychologique assuré selon les besoins identifiés, en complément des exigences règlementaires. Identification et relais des besoins entraîneurs et coordonnateur.

En cas de pathologie intercurrente, traumatique ou non, le sportif ou son représentant s'engage à prévenir le médecin de l'équipe qui pourra prononcer la suspension temporaire ou définitive de l'aptitude à la pratique de la compétition en parapente après accord du médecin coordonnateur du programme d'excellence ou du médecin fédéral national (MFN).

### Médical préventif en compétition à l'étranger

Il est de la responsabilité du sportif de s'inscrire à une compétition en étant au fait des possibilités de secours et de soins sur place ainsi que d'évacuation ou d'un éventuel rapatriement sanitaire qui est décidé, organisé et réalisé par une société d'assistance. Il est également fortement recommandé avant chaque voyage de vérifier sa couverture en assistance et assurances diverses. Il est conseillé de s'équiper d'une trousse de secours et de consulter le site Internet du ministère des Affaires étrangères qui propose des pages « CONSEILS AUX VOYAGEURS » contenant des informations spécifiques à chaque pays ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)). L'onglet « SANTÉ » notamment fait un point sur la situation sanitaire du pays et donne les numéros d'urgences : hôpitaux, médecins agréés par le consulat, pompiers...

### Prévention et lutte contre le dopage

Les détails de l'accompagnement préventif sont dans le dossier médical FFVL fourni par le secrétariat médical FFVL.

La lutte contre le dopage est une priorité de l'État, du mouvement sportif national, international et de la FFVL.

### La FFVL :

- ✓ Diffuse toutes les informations concernant les règlements et les actions de prévention dans ce domaine, notamment la liste des substances et procédés interdits.
- ✓ Apporte, par l'intermédiaire du médecin fédéral ou de tout autre de ses préposés, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.

### Le sportif :

- ✓ Prend connaissance des textes et documents concernant la lutte contre le dopage

- ✓ Répond aux sollicitations de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (A.F.L.D.) concernant la localisation des sportifs de haut niveau pour la mise en place de contrôles inopinés
- ✓ Répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives (en compétition et hors compétition) sur tous les lieux d'entraînement, au domicile du sportif et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet.
- ✓ Veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.), à ce titre il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non-contamination des produits par d'éventuelles substances interdites.
- ✓ Informe le médecin fédéral, le DTN et l'EN de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'A.F.L.D. ou de la W.S.F.

Depuis l'année 2004, pour toutes les activités sportives sous sa responsabilité, la FFVL mène une action de sensibilisation à la prévention et la lutte contre le dopage et l'usage de certains produits interdits en compétition et au cours des entraînements. La procédure, financée et prise en charge par la commission Médicale, est basée sur des tests annuels, voire plus fréquents. Ces tests sont urinaires simples, non invasifs et anonymes. L'objectif est de sensibiliser le sportif sur des pratiques nocives pour sa santé, de l'aider le cas échéant à se détacher de ses habitudes, de placer la pratique sportive en adéquation avec la loi et d'éviter les dommages engendrés par un contrôle officiel positif sur l'image de notre activité et sur les résultats du Collectif France. Récemment, les lois internationale et nationale ont été renforcées et un membre d'équipe contrôlé positif entraîne une sanction individuelle, mais aussi collective. L'ensemble de l'équipe technique et la commission Médicale (COMED) se tient à la disposition de l'athlète pour toute demande de précision complémentaire, notamment concernant le déroulement des tests et les conséquences de ceux-ci sur la vie sportive de l'athlète.

## SÉCURITÉ

**La sécurité active :** Cette notion lie les exercices à effectuer et leurs consignes, au niveau des pilotes, aux conditions aérologiques et au matériel utilisé. Il est de la responsabilité des encadrants de gérer le tout lors de l'entraînement des pilotes. Il est de la responsabilité des structures de donner aux encadrants les moyens de remplir cette mission. En vol libre, les moyens d'intervention directe sur le sportif n'existent pas, sauf à travers la radio, mais la notion d'éloignement et la capacité d'observation peut rendre ce moyen inopérant. La responsabilité de chacun (pilotes, entraîneurs et structure) prend, dans ce cadre, toute sa signification.

**La sécurité passive :** Les pilotes utilisent du matériel testé et révisé. Chacun a obligation de voler avec un matériel de protection individuel (protection dorsale, parachute de secours et casque) et avec une radio. L'alerte, la localisation et le déclenchement des secours passent par la radio et/ou le téléphone portable. Cette procédure est de la responsabilité de l'entraîneur.

Les pilotes s'engageront également à respecter les règles de l'air applicables au vol à vue.

## LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

### Communication

La LAURAVL peut demander aux SPORTIFS de participer à :

- ✓ Des actions de promotion et de communication interne.
- ✓ Des opérations de communication vis-à-vis de ses partenaires et des partenaires de l'équipe de ligue, dans la limite de deux par saison et par athlète.

### Suivi individualisé

Tous les sportifs du programme d'excellence ont un entraîneur référent tout au long de l'année, qui est chargé du suivi individualisé. Après avoir déterminé avec chaque sportif une programmation personnalisée de l'année de compétition, un suivi de chaque pilote est effectué régulièrement par le référent sur le terrain et à distance. L'efficacité de ce suivi dépend d'une démarche active du binôme sportif - entraîneur référent et de la motivation de chaque sportif à adhérer à ce modèle basé sur l'autonomie, l'individualisation, la singularité et l'autodiscipline.

Avant la saison au cours d'un entretien avec son entraîneur référent, chaque sportif élabore et construit son année d'entraînement et son calendrier de compétition avec des objectifs de progression et de résultats.

Pendant la saison Le sportif consigne l'ensemble de ses vols et gère ses résultats selon les modalités suivantes :

- ✓ Il renseigne son carnet de vol électronique sur le site de la FFVL
- ✓ Il rédige un bilan de ses compétitions les plus importantes, qu'il transmet à l'entraîneur
- ✓ Il renseigne le calendrier de sa programmation de compétition sur le Google de l'équipe de ligue et est actif dans sa mise à jour.

L'objectif du sportif est de porter un regard précis sur ses performances, ses succès comme ses échecs, pour être capable d'en analyser les causes. Il doit dans tous les cas se donner les moyens d'évaluer quel a été son volume horaire de vol sur l'ensemble de la saison. Les entraîneurs du PPF sont à sa disposition pour faire le point sur sa saison ou sur la conduite de son calendrier ou de sa progression. Il est possible en cours de saison de revoir des objectifs ou des plannings en fonction d'événements non prévus. Il est de la responsabilité du sportif de consulter son adresse mail au moins une fois par semaine et de répondre aux éventuelles questions qui lui sont posées ainsi qu'à toute demande administrative dans des délais courts.

Après la saison Avec l'entraîneur référent, le sportif fera le bilan de sa saison et vérifiera la cohérence du planning, des objectifs et de ce qu'il a réalisé.

### **Devoir de réserve**

Le sportif conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience, néanmoins il est soumis à un devoir de réserve et doit défendre les points ci-après :

- ✓ Respecter les bons usages, la déontologie, l'image de la FFVL, celle du sport qu'il pratique.
- ✓ Ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre sportif, de membres de la FFVL et de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.).
- ✓ En cas de conflit et quelle qu'en soit la nature (différend opposant le sportif de HN à un membre de la FFVL, à un membre de son encadrement relevant de la FFVL, à son employeur partenaire ou à un autre sportif), il s'engage à informer préalablement la FFVL et, si nécessaire, à s'entretenir dans les délais les plus brefs avec le D.T.N. et/ou le Président de la Fédération, avant de s'exprimer publiquement.

**Remarque : ces devoirs sont étendus à l'adresse de tous les médias et également des réseaux sociaux.**

### **LITIGES, RÉSILIATION ET SANCTIONS**

En cas de désaccord relatif à l'interprétation du contrat, la LAURAVL et le sportif chercheront un accord à l'amiable. Si le litige persiste, les différentes parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur.

Le sportif peut résilier son contrat à tout moment. La résiliation du contrat doit se faire par le pilote par lettre recommandée avec un préavis de 15 jours, adressée au responsable de la structure et son coordinateur.

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs des clauses du présent contrat, le sportif recevra un avertissement signé par le responsable de la structure. En cas de récidive, sur demande du responsable de la structure d'entraînement ou du Directeur Technique National (DTN), le pilote sera présenté à la commission Disciplinaire de la F.F.V.L. Il pourra voir son contrat résilié.

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre (LAURAVL) se réserve le droit, en cas de faute n'entraînant pas la résiliation du contrat, de prendre des sanctions à l'encontre du pilote.

### **DURÉE DU CONTRAT**

Ce contrat est valable pour la saison 2018 et sera reconduit en fonction de l'inscription du pilote sur les listes du Ministère, de ses résultats sportifs, de sa progression et de l'évolution de son potentiel.

**Fait à :**  
Signature du pilote

**le :**  
Signature du responsable de la LAURAVL



Contrat 2019